



# AIDE-MÉMOIRE POUR L'ORGANISATEUR DE SÉJOUR

## PRÉAMBULE

Déterminer qui sera l'organisateur principal (la personne qui recevra les appels et les demandes d'info).

## PRÉPARATION DE L'ACTIVITÉ

1. Discuter de la proposition de sortie, des coûts et mise de fond requis avec Sylvie Cossette 819 373-1019
2. Attendre l'approbation du CA avant la réservation
3. Repérage si nécessaire (se rendre sur place pour s'assurer que le lieu est sécuritaire. Vérification des facilités (toilette), du coût d'accès, aire de repas, etc.)
4. Préparer l'annexe-A1 (pour séjour de 1 nuit et plus), afin de communiquer les infos lors de l'appel de Nancy Larouche ou si vous la complétez, la faire parvenir à [info@zahra.qc.ca](mailto:info@zahra.qc.ca)
5. Faire le suivi des inscriptions sur la feuille appropriée
6. Transmettre la liste des personnes inscrites aux responsables des tirages

## APRÈS LE TIRAGE DES PARTICIPANTS

1. Contacter les personnes retenues pour le séjour et les autres inscrits pour les informer de leur statut (participant ou réserviste). Vérifier qu'ils acceptent de rester sur la liste d'attente.

**8 SEMAINES AVANT LE SÉJOUR** ou aussitôt que le groupe est formée (si l'activité est avant 8 semaines)

**Envoyer la liste finale des participants ou communiquer tout changement**

À Sylvie Cossette [cosstyl7@hotmail.com](mailto:cosstyl7@hotmail.com)

1. Pour le calcul final des coûts
2. Pour la création du groupe Messenger
3. Pour informer Raymond des participants et transmettre la date finale du paiement.

**Par la suite, envoyer l'avis de paiement** aux participants via le groupe Messenger créé en indiquant le coût calculé et la date finale du paiement.

1. À payer par virement à [raymond-bluteau@cgocable.ca](mailto:raymond-bluteau@cgocable.ca)  
Question : Quel Club, Réponse : zahra
2. Ou par chèque à l'adresse suivante  
Club de plein air Zahra, 1055, des Bouleaux, Trois-Rivières, Qc, G8Y 1K2  
Raymond fera le suivi de la réception des paiements avec l'organisateur.
3. Préparer le jumelage des participants par chalet, par chambre, etc.
4. Voir à combler les places libres en utilisant la liste de rappel fournie par les responsables des tirages.
5. Contactez Sylvie Cossette 819 373-1019 ou Manon Fortin 819 384-6860, si un appel à tous les membres est requis pour combler des places libres.

6. Une compensation monétaire de 20\$ sera maintenant retenue, s'il y a désistement même avec remplacement.
7. Les frais de séjour seront retenus, s'il y a désistement sans remplacement. Cependant si l'hôte rembourse une partie du montant de l'hébergement, ce montant ne sera pas retenu par le Club.

### **1 SEMAINE OU 2 AVANT LE SÉJOUR**

Partager les détails du séjour avec les participants lors d'une rencontre (en présentiel ou via Messenger) ou encore par courriel :

1. Organisation par chalet (repas et autres),
2. Covoiturage
3. Heures d'arrivée sur place
4. Programme journalier
5. Matériel, accessoires et équipements requis
6. S'assurer que la liste des participants est à jour sur le groupe Messenger et contactez Nancy Larouche via Messenger, si requis.

### **PENDANT L'ACTIVITÉ**

1. Offrir les randos proposées pour la durée du séjour
2. S'assurer que les randos conviennent aux différents niveaux des participants
3. S'assurer que tout se passe bien dans les différents types d'hébergement.
4. Faire le lien avec les responsables du site si requis

### **APRÈS L'ACTIVITÉ**

1. Faire parvenir la liste finale des participants à Johanne Jacques pour la compilation des statistiques [johanne03jacques@gmail.com](mailto:johanne03jacques@gmail.com)
2. Compléter l'annexe-C Demande de remboursement des frais encourus et l'envoyer à [raymond-bluteau@cgocable.ca](mailto:raymond-bluteau@cgocable.ca)

### **SI L'ORGANISATEUR A UN EMPÊCHEMENT MAJEUR**

1. Aviser par téléphone (Sylvie Cossette 819 373-1019 ou Manon Fortin 819 384-6860) au moins 24 à 48hres à l'avance pour laisser le temps de trouver un remplaçant potentiel.
2. Et en informez les participants au séjour.

**RAPPEL** (information partagée avec les membres le 1<sup>er</sup> décembre 2023 lors de la soirée des fêtes)

#### **Privilèges pour les organisateurs,**

1. **S'il y a seulement 1 organisateur**, il aura la possibilité d'inviter un membre du Club à l'accompagner, à la condition que le séjour organisé soit **d'au moins 12 participants**.
2. **S'il y a 2 organisateurs** chacun à la possibilité d'inviter un membre du Club à l'accompagner à la condition que le séjour soit d'au moins 16 participants.
3. Donc **si le séjour comprend 11 participants et moins**, le privilège d'inviter un membre du Club n'est pas accordé.